



#outremer

THINK TANK DES ECONOMIES D'OUTRE-MER

Mars 2017

LE TOURISME

INTERET DU SUJET

Dans l'ensemble de l'Outre-Mer français, le tourisme est considéré comme un secteur d'avenir, malgré toutes les vicissitudes dont il a pu souffrir de façon cyclique. Très sensible à la conjoncture internationale, son effet d'entraînement sur la création de valeur ajoutée locale, sur l'emploi et sur l'exportation de services est particulièrement décisif et l'ensemble des opérateurs souhaite ardemment que son encadrement législatif et réglementaire lui assure des conditions de compétitivité plus équilibrées par rapport à la concurrence régionale ou mondiale.

SITUATION DU PROBLEME

A des degrés divers, le tourisme a pris une place significative dans les géographies d'Outre-Mer : florissant aux Antilles et en Polynésie à la fin du vingtième siècle, il a une progression plus tardive à la Réunion et en Guyane, tandis que les autres territoires s'engagent plus ou moins vivement dans ce créneau.

Porté par la défiscalisation des investissements, le parc hôtelier a cru rapidement, parfois en désordre, et la desserte aérienne, bien que jugée encore très insuffisante, s'est largement diversifiée.

Mais des crises diverses, de caractère régional ou mondial, sanitaires ou économiques, ont perturbé les progressions constatées, au point parfois d'entraîner une régression tant du parc que des fréquentations. Il en est ainsi, par exemple, de la mauvaise gestion de la crise requins à la Réunion.

Le moment semble venu de profiter d'un regain d'intérêt mondial pour mettre en place les meilleures conditions de croissance d'un secteur, qui, d'ores et déjà, permet d'accueillir plus de 2 500 000 touristes Outre-Mer, dans 70 000 lits environ, et fait travailler plus de 23 000 salariés directs.

Les principales difficultés rencontrées à ce jour, dans un contexte où les autorités régionales n'ont pas toujours défini et mis en œuvre la démarche stratégique puissante repérée dans certains pays comparables, concernent la constitution des produits et les coûts de production, la desserte aérienne, la focalisation des promotions, et parfois la mobilisation des populations hôtes.

Le caractère multiple des intervenants, (Etat, collectivités locales, organismes nationaux et locaux divers, professionnels de l'hôtellerie-restauration ou des loisirs touristiques, loueurs de gîtes, artisans et animateurs...) rend l'exercice de dynamisation complexe et la présente fiche est plus spécialement consacrée aux compétences de l'Etat, ce qui évidemment ne dispense pas les autres parties d'exécuter leur part de la tâche.

LES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

- Globalement l'objectif est d'accueillir, à l'échéance de dix ans, deux fois plus de touristes (soit 5 millions) dans les Outre-Mer français.
- Pendant la même période la dépense par touriste, en euro constant, devrait pouvoir progresser de l'ordre de 30% du fait de la montée en gamme des produits proposés.
- Valeur ajoutée créée et nombre d'emplois non délocalisables pourraient donc progresser dans des proportions comparables, ce qui renforcerait la place prééminente du tourisme dans un contexte mondial durablement expansif.

LA MISE EN ŒUVRE

Partant de l'hypothèse que les autorités locales mettent en œuvre dans le même temps les actions de leur compétence (démarche stratégique partagée, soutien à la constitution des produits et à leur promotion, coordination locale des acteurs ...) les initiatives attendues de l'Etat pourraient être les suivantes :

- Pour ce qui concerne les investissements :
 - Un accord Etat, organismes nationaux (type ONF ...) collectivités locales, Etablissements publics fonciers, doit être négocié pour déterminer la meilleure utilisation du foncier à vocation touristique (parcs, pas géométriques ...). Des blocages

existent dans la plupart des territoires ultra-marins, avec des jeux de postures peu efficaces pour la bonne résolution des problèmes.

- Lorsque l'Etat, crée et gère ses propres investissements, notamment ceux qui ont un caractère très structurant (ports, aéroports, ...) il est indispensable qu'il les conçoive comme des composants de la politique touristique du territoire et qu'il en tire les conséquences en termes d'équipements et de fonctionnalités
- Les conditions de financement des investissements neufs, autant que les rénovations, doivent être réaffirmées et normalisées : Défisicalisation et crédit d'impôt sont à ce jour gérés d'une façon que personne n'est capable de décrypter, sinon comme moyen pour l'Etat de limiter ses interventions.

Les investissements de loisirs touristiques (y compris sportifs) doivent être concernés par cette même clarification.

- Le FIP DOM doit être ouvert aux investisseurs extérieurs aux DOM car les moyens d'intervention locaux sont très inférieurs aux besoins.
 - La BPI doit adapter ses conditions d'intervention pour jouer un vrai rôle d'accompagnement des investisseurs.
 - Enfin, il est nécessaire de mettre un terme à l'anarchie inflationniste et peu transparente qui prévaut en ce qui concerne les taxes de séjour : l'Outre-Mer n'est pas Paris et un fort abattement sur les plafonds s'impose.
- Pour ce qui concerne l'encadrement général de la filière, plusieurs intervenants étatiques doivent être mobilisés :
- L'Education Nationale pour ce qui concerne le renforcement de la formation initiale en langues étrangères et les formations spécifiques optionnelles
 - La défense Nationale avec un développement rapide du SMA dont les résultats dans cette filière sont reconnus
 - Les universités pour des formations internationales de type « management et marketing en tourisme durable »
 - Le ministère des Transports pour susciter et accompagner l'émergence de nouvelles dessertes et l'utilisation durable du Hub de Roissy
 - Le Ministère de l'Environnement : adaptation de dispositions nationales au contexte local (loi montagne, règles de survol...)
 - Le ministère des Finances dans sa composante douane, pour créer Outre-Mer des « ports francs » à destination des touristes avec exonérations de TVA et droit de douane sur les marchandises importées.

- Calendrier de mise en œuvre

- Un signal fort de soutien à la filière pourrait être donné dès le début de 2017 en réaffirmant clairement les conditions de mise en œuvre des dispositifs existants, mal ou peu appliqués (Intervention de la BPI, défiscalisation, crédit d'impôt ...).
- La loi de Finances 2018 pourrait être le support des dispositions législatives nouvelles ou amendées (exonérations de charges sociales, CICE renforcé, crédit d'impôt, FIP DOM ...)
- Un train de négociations sur les deux ans à venir pourrait couvrir les différentes interventions ministérielles souhaitées (éducation, transport, défense, finances ...) selon un échéancier déterminé par le Premier Ministre.

L'EVALUATION

Comme dans la plupart des cas, l'évaluation doit être prévue annuellement et mise en œuvre par une structure partenariale par territoire, composée de représentants de l'Etat, des collectivités locales et des professionnels, si possible à parts égales.